Image not found or type unknown

Rupture de contrat militaire

Par **Sebd79**, le **23/01/2012** à **18:23**

Bonjour,
Je souhaite avoir quelques informations concernant ma situation. J'étais militaire de la gendarmerie (gendarme Adjoint Volontaire). je suis entré en école au début de l'année 2011, puis j'ai été affecté en brigade jusqu'en décembre 2011. J'ai été convoqué par mon Commandant de Compagnie qui m'a dit que mon contrat était rompu parce que je n'ai pas acquis les bases militaires.
Ma question est la suivante, savez vous si un recours devant la commission des recours militaires est valable? Est-ce que les recours aboutissent?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés